

À la croisée...

Le journal de l'Association Hospitalière de Franche-Comté

SOMMAIRE

ACTUALITÉS

Aire urbaine : ouverture d'un dispositif attendu ... P 2

ZOOM SUR...

La Commission de Soins Infirmiers P 3

RISQUES ET QUALITÉ

V2010 : J - 560 P 4

Nouveaux étiquetages P 4

DES MÉTIERS ET DES HOMMES

Infirmier en psychiatrie ... P 5

EN SAVOIR PLUS SUR...

L'entretien individuel annuel P 6

Déménagement du service formation P 6

FENÊTRE SUR...

Internet : surfez en sécurité P 7

L'hôpital de jour de Belfort au sommet P 7

Départs à la retraite P 7

Les CLUDS P 7

Adoptez l'éco-attitude ! .. P 8

Les établissements privés face à la réforme P 8

Les beaux contes font les beaux spectacles P 8

Éditorial

En ces temps troublés où l'actualité rappelle à chacun d'entre nous la vulnérabilité de notre système économique mondial et où de nombreuses entreprises connaissent le triste sort d'une baisse d'activité, il m'apparaît important pour ce qui concerne notre association, d'en relativiser les incidences.

Cela parce que notre qualité de triple opérateur (psychiatrie, personnes âgées dépendantes et personnes handicapées) devrait nous permettre de répondre de façon adaptée aux attentes actuelles des autorités dans des domaines où les besoins à satisfaire sont encore nombreux.

Alors que les réformes qui s'amorcent au niveau national vont dans le sens d'une prise en charge des patients plus globale et cohérente, il m'apparaît là encore que l'AHFC est à même de gérer la logique du parcours de soins de ses patients du sanitaire au social.

C'est le sens des dossiers que nous déposerons encore dans les semaines qui viennent pour boucler notre dispositif en psychiatrie mais aussi mieux organiser nos réponses médico-sociales d'aval.

C'est le sens également des démarches de mutualisation que nous menons et des partenariats que nous nouons.



Didier Faye

Visite du préfet

Vendredi 20 mars, Pierre André Durand, Préfet de Haute-Saône récemment nommé s'est déplacé sur le site de Saint-Rémy.

Il a été accueilli par Jean-Pierre Michel, Jean-Paul Pugin, Raymond Faget, pour le CA, par le Docteur Bruno Richelet, Président de la CME et par Didier Faye, Directeur Général.

En préambule à la visite, une présentation globale des missions, activités et structures de l'AHFC a été effectuée. Les projets en cours de réalisation, tant sur le Nord Franche Comté que sur la Haute-Saône, ont été exposés. Ce fut également l'occasion d'évoquer les dossiers en instance, pour lesquels l'AHFC a besoin d'être soutenue.

La matinée s'est poursuivie par la visite d'unités :

- Matisse-Courbet, unités d'accueil de court-séjour ;
- Pinel, pavillon fermé accueillant les personnes placées en hospitalisation contraignante ;
- enfin pour finir sur une note colorée, Monsieur le Préfet a visité l'atelier "Arcadie", atelier de création picturale libre, à visée non thérapeutique.

Une première visite qui aura permis de mieux appréhender le dimensionnement de l'AHFC dans le paysage sanitaire et médico-social régional.



De gauche à droite : Bruno Richelet, Didier Faye, Pierre-André Durand, Jean-Pierre Michel, Jean-Paul Pugin, Raymond Faget.



A la croisée...

Le journal de l'Association Hospitalière de Franche-Comté

Aire Urbaine : ouverture d'un dispositif attendu

ACTUALITÉS

Les travaux de la nouvelle unité de psychiatrie générale à Valentigney, ont été réceptionnés le 18 février 2009.

Le Conseil Municipal a visité le 25 mars dernier, en compagnie de la direction et des médecins intervenants, cette nouvelle structure intersectorielle du 70G02 et 25G07. Celle-ci regroupe : un centre médico-psychologique, un centre d'accueil thérapeutique à temps partiel et un hôpital de jour de 10 places.



Le Conseil Municipal accompagné des Docteurs Guetarni à gauche et Dahmani à droite.

Les personnels des CMP et CATTTP d'Audincourt se sont installés dans ces locaux, sous la responsabilité de Brigitte Villemin surveillante chef et de Marie-Odile Nowinski surveillante.

Le CMP et le CATTTP ont ouvert leurs portes le 1er avril et l'HJ le 06 avril 2009.

Pourquoi une unité intersectorielle ?

Monsieur le Docteur Flesch, chef de service du 70 G 02 explique :

"Le choix d'une unité intersectorielle réunissant le 70G02 et le 25G07 permet de mettre en commun les moyens médicaux et paramédicaux afin d'assurer au mieux la prise en charge de ces secteurs en attendant l'ouverture du centre de psychiatrie générale de Montbéliard. C'est un plus pour la population de Valentigney qui, du fait du découpage sectoriel, dépend d'Héricourt. L'implantation de cette structure extra hospitalière à Valentigney assure une facilité de mobilité pour les usagers."

Comment est né le projet médical ?

Le Docteur Dahmani, chef de service du 25 G 07 précise :

"Le projet médical est né de cette difficulté de la population de Valentigney à se rendre à Héricourt. Il a également été alimenté par la nécessité d'étendre le territoire à une même équipe afin d'optimiser les moyens médicaux. La volonté de travailler en intersectoriel a aussi été initiée par le fait que les deux secteurs collaborent déjà dans cette logique en ce qui concerne les urgences psychiatriques. La création d'un hôpital de jour était une nécessité urgente car cette alternative de prise en charge n'existait pas."

Quelle organisation pour l'équipe médicale et para médicale ?

Le Docteur Flesch indique :

"Y consulteront les Docteurs Crabol, Guetarni, moi-même pour le 70G02, et pour le 25G07, les Docteurs Dahmani, Basch et Hreniuc.

L'équipe infirmière sera commune aux deux secteurs pour assurer le suivi infirmier du patient en CMP ou à domicile."

Et pour quels patients ?

Le Docteur Dahmani souligne :

"Les patients accueillis au CMP présentent des pathologies multiples. La consultation fait suite à une hospitalisation ou à une demande émanant d'un médecin généraliste ou à une orientation des urgences. Le CATTTP accueille des patients stabilisés mais nécessitant une aide à la resocialisation. L'hôpital de jour a pour but d'apporter des soins spécifiques au patient sans le couper de sa structure familiale."



L'entrée du CATTTP



La Commission de Soins Infirmiers (CSI)

ZOOM SUR...



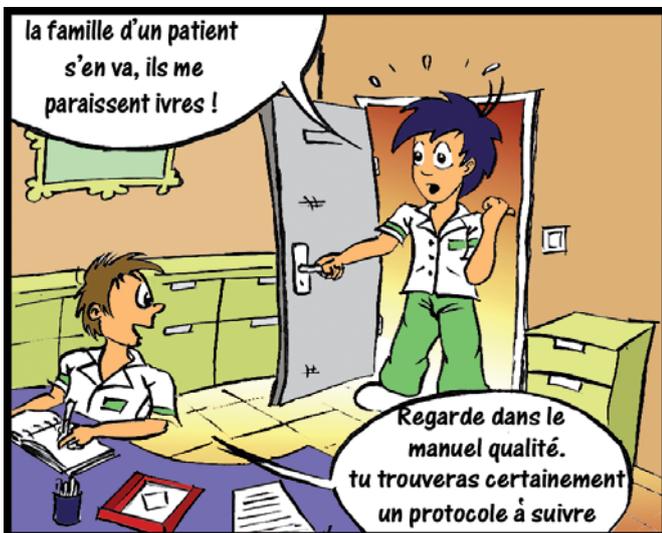
Créée par la loi n° 91-748 du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière, la Commission de Soins Infirmiers a été mise en place au sein de l'AHFC en avril 1995.

Les attributions de cette instance ainsi que ses règles de composition, d'organisation et de fonctionnement sont définies par décret, révisé notamment en décembre 2005.

Son rôle

La CSI est consultée sur :

- 1) L'organisation générale des soins infirmiers et de l'accompagnement des patients dans le cadre du projet de soins infirmiers.
- 2) La recherche dans le domaine des soins infirmiers et l'évaluation de ces soins.
- 3) L'élaboration d'une politique de formation.
- 4) L'évaluation des pratiques professionnelles.
- 5) La politique d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins.
- 6) Le projet d'établissement et l'organisation interne de l'établissement.



Ses moyens

Elle est présidée par Dominique Siri, Directeur des Soins Infirmiers et compte :

- 26 membres issus des unités sanitaires et des structures médico-sociales de l'AHFC, appartenant à 3 collèges : surveillants chefs et surveillants, infirmiers, aides soignants.
- 2 représentants de la Commission Médicale d'Établissement
- 1 invité permanent représentant la cellule qualité.

Elle se réunit environ 5 fois par an.

La CSI est représentée dans différentes instances (comité de pilotage "démarche qualité", CLIN, COMEDIMS, ..).

Le mandat des membres actuels a débuté en juin 2007 pour 4 ans.



Quelques actions ou travaux de la CSI en 2008

- Protocoles ou conduites à tenir actualisés en collaboration avec la cellule qualité, validés et diffusés dans le manuel qualité :
 - Protocole "contention".
 - "Décès" : protocole harmonisé sur l'ensemble de l'AHFC avec des particularités pour les sites de Gray, Jussey et l'aire urbaine.
 - Demande de consultations spécialisées auprès du plateau technique.
 - Protocole "mise en chambre d'isolement"
- Présentation des protocoles d'hygiène validés par le CLIN ("signalements des maladies à déclaration obligatoire", "infections nosocomiales", "pansement", "techniques d'hygiène des mains").
- Présentation du dossier de soins de psychiatrie infanto-juvénile.
- Avis sur les orientations de la formation professionnelle continue pour 2009.



A la croisée...

Le journal de l'Association Hospitalière de Franche-Comté

certification V2010 : J - 560



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ
RISQUES ET QUALITÉ

Cette troisième démarche de certification, qui verra passer les experts de la Haute Autorité de Santé dans nos murs en novembre 2010, constitue un nouveau challenge pour notre organisation toute entière qu'il nous faut dès à présent préparer.

Qu'est-ce que la certification ?

Elle constitue une étape périodique (tous les 4 ans) de la démarche qualité conduite depuis une dizaine d'années au sein de l'AHFC. Cette procédure d'évaluation de la qualité des soins a été rendue obligatoire pour tous les établissements de santé, en avril 1996.

Qui évalue ?

Les professionnels de l'établissement dans un 1er temps (autoévaluation) puis les experts visiteurs de la Haute Autorité de Santé (HAS) qui se déplacent dans l'établissement. Ces experts sont des professionnels (praticiens, cadres de santé, pharmaciens, directeurs, référents qualité...) en poste, détachés sur ces missions ponctuelles de certification.

En quoi cela consiste-t-il ?

Il s'agit de comparer, les pratiques de l'établissement à celles préconisées dans le manuel de certification. Ces exigences sont formalisées sous forme de thématiques : références (ex : sortie du patient) et de critères qui décrivent la pratique attendue (ex : "la sortie du patient ou le transfert du patient est organisé en fonction du type de prise en charge et de l'état clinique du patient").

Comment suivre la démarche ?

Vous serez tenus informés de celle-ci par les différentes directions et par l'encadrement. L'équipe de la cellule qualité rendra compte régulièrement de l'avancée de la démarche, des groupes de travail, des points à travailler, des outils à développer, etc.

N'hésitez pas à contacter l'équipe de la cellule qualité au 03 84 97 24 76.

Le manuel de certification V2010 est consultable sur intranet et des versions papier peuvent être obtenues auprès de la cellule qualité.

Nouveaux étiquetages

Injectables de petit volume : attention aux nouveaux étiquetages !

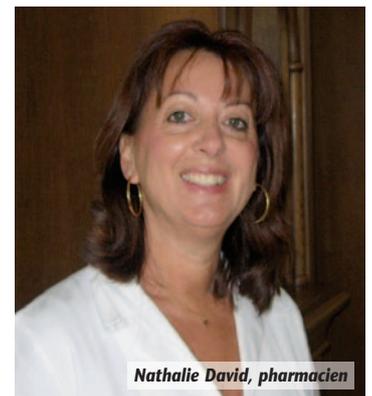
En 2007, les étiquetages des solutions injectables contenant de l'adrénaline, de l'atropine, du chlorure de potassium et de l'éphédrine ont été harmonisés en vue de prévenir des erreurs médicamenteuses lors de leur administration. Une deuxième vague d'harmonisation des étiquetages d'injectables de petit volume (moins de 20 ml par unité, il s'agit le plus souvent d'ampoules) est aujourd'hui lancée. Elle concerne 42 substances actives, dont les électrolytes, les anesthésiques et quelques molécules prioritaires.

RISQUES ET QUALITÉ

Cette harmonisation est effective au 02 avril 2009.

Il est recommandé aux établissements de santé d'éviter, dans les services de soins, de faire cohabiter les deux modes d'étiquetage pour une même présentation.

Étiquetage type :



Nathalie David, pharmacien

Quantité totale de substance active contenue dans le conditionnement

SODIUM chlorure proamp

1 g - 10 mL

0.1 g / mL

Voie intraveineuse stricte
Solution à diluer pour perfusion

Na

10 %

Volume total de solution contenu dans le conditionnement

Quantité de substance active contenue dans 1 mL de solution



Infirmier en psychiatrie

DES MÉTIERS ET DES HOMMES

Dans notre numéro de février 2009, nous avons recueilli le témoignage d'un infirmier d'une unité accueillant des patients déficients mentaux.

Cependant être infirmier en psychiatrie à l'AHFC ne conduit pas au même type de prise en charge en fonction des pathologies rencontrées et du lieu d'exercice.

Voici une autre approche proposée par des infirmiers travaillant en unité de court séjour et pédopsychiatrie.



"L'infirmier en psychiatrie intervient dans le seul champ de la médecine où le patient peut être soigné contre sa volonté. Cela lui confère une responsabilité particulière composée d'humanité et de respect, quelque soit le lieu où il exerce. La complexité de ses fonctions exige un degré d'expertise qui ne doit rien au "feeling" mais à un questionnement permanent de ses acquis et compétences, soutenu et relayé par l'ensemble de l'équipe soignante.

L'infirmier en psychiatrie peut être amené à effectuer des actes comme l'administration de psychotropes ou la gestion de passages à l'acte violents mais sa première action sera de créer autour du patient un espace de sécurité et de confort physique et psychique qui sera le cadre de la relation thérapeutique. Ses capacités d'écoute, de réassurance, et de soutien seront à l'œuvre aussi bien dans des activités structurées pour lesquelles il aura été formé, que dans les micro-événements du quotidien. On parle ici de "savoir être" autant que de "savoir faire".

La qualité thérapeutique de la relation dépend de la capacité du soignant à reconnaître le patient comme un sujet singulier et désirant. L'infirmier est ouvert à ce langage particulier qu'est le symptôme. Sa tâche consiste à accompagner le malade dans une mise en sens de sa folie et à favoriser un cheminement intérieur vers une autonomie de pensée. Le travail d'élaboration mentale, que le patient ne peut pas faire revient à l'équipe à partir de la synthèse des observations soignantes.

L'infirmier en psychiatrie est imaginatif : le soin psychique est une aventure singulière, jamais écrite à l'avance. L'infirmier invente les solutions de sortie de crise, crée des espaces métaphoriques, propose des expériences de vie, des points d'ancrage constructifs grâce à

l'authenticité de ses paroles et de ses actes. Il travaille avec les incertitudes et sait composer avec l'émergence de paradoxes. Son engagement est la condition de la permanence du soin et il accorde de la valeur aux temps psychiatriques. Comme D. W. Winnicott* l'écrivait : "... la qualité de la relation thérapeutique est faite de la disponibilité tissée avec du temps perdu...".

Enfin être infirmier en psychiatrie, c'est faire l'expérience de la rencontre avec l'altérité et la souffrance psychique. Il fait preuve d'empathie et mesure la juste distance relationnelle soutenue par la libre circulation de la parole. Et si la complexité des hypothèses à formuler ou des réponses à apporter est grande, elle est aussi formatrice, source de vitalité et de satisfaction professionnelle."

Comme évoqué en préambule le métier d'infirmier est si riche et divers qu'il ne saurait se réduire aux deux approches que nous avons présentées. Ce serait oublié ceux qui travaillent en unités médico-sociales (handicap ou personnes âgées), en pavillon d'hospitalisation sous contrainte ou en extrahospitalier...

Nous leur donnerons la parole dans des numéros à venir...

* Donald Winnicott : pédiatre et psychanalyste britannique ; 7 avril 1896 / 28 janvier 1971.

Des professionnels nombreux et néanmoins très recherchés :

EN FRANCE

480.000 infirmiers.

- Population infirmière à 87% féminine.
- 73% des infirmiers travaillent en établissement de santé.
- 30.000 étudiants sont admis annuellement dans les IFSI.

À L'AHFC

499 infirmiers(ères) dont :

- 453 en psychiatrie (328 en intra-hospitalier, 125 en extrahospitalier),
- 46 en secteur médico-social.



QUIZZ : L'entretien individuel annuel

EN SAVOIR PLUS SUR...

Qui ?

- Qui est évalué ? Depuis 2005 tous les personnels de l'AHFC sont concernés (exceptés les CDD), quels que soient leur fonction et leur statut.
- Qui évalue ? Le responsable hiérarchique direct ou un responsable désigné par lui qui a des relations de travail régulières avec la personne évaluée.
- Les médecins chefs et le directeur général sont évalués par le Président du Conseil d'Administration.

Quoi ?

- En priorité c'est l'adéquation de chacun avec sa fonction qui est évaluée, à partir du profil de compétence et de la fiche de fonction.
- Viennent ensuite la maîtrise de la fonction et le bilan d'activité.
- Évaluer n'est pas juger.
- L'entretien doit être un levier dans une démarche de progrès.

Où ?

- Dans un lieu garantissant la confidentialité de l'entretien et préservant la disponibilité de l'évaluateur (pas d'appel ou de visite impromptue).

Quand ?

- Annuellement entre le 1er janvier et le 31 mai.
- Les entretiens se déroulent suivant une chronologie s'appuyant sur "l'organigramme de l'entretien". L'évaluateur doit auparavant avoir eu son propre entretien d'évaluation.
- L'entretien intervient sur rendez-vous, fixé au moins 10 jours avant celui-ci par le responsable hiérarchique qui remet les documents de préparation (la charte, le guide pratique d'entretien à usage du collaborateur, la fiche de fonctions et le profil de compétences).

Comment ?

- L'entretien débute généralement par un rappel de son objectif.
- La personne évaluée effectue un bilan de son année professionnelle et le responsable exprime ses points d'accord et de désaccord.
- Des actions d'amélioration peuvent être convenues et des formations envisagées.
- Dans le cadre d'un dialogue libre et constructif, les attentes et les propositions du collaborateur sont recensées.
- À l'issue de l'entretien une synthèse sera rédigée et signée par le responsable et le collaborateur ; elle sera transmise par voie hiérarchique à la DRH et une copie

conservée par la personne évaluée et une autre par l'évaluateur.

- Le volet formation alimente le plan de formation.

Combien de temps ?

- La durée d'un entretien devrait durer entre 1 heure et 1h30.

Pourquoi ?

- Pour permettre à chacun de réfléchir sur sa pratique professionnelle et de mettre en évidence des axes d'amélioration.
- Pour instaurer des actions de formation qui permettront un renfort des compétences.
- Pour mettre en place un plan de progrès individuel.
- Pour développer la polyvalence.
- Pour aider à l'élaboration d'un projet professionnel en lien avec le projet d'établissement.

Déménagement du service formation

EN SAVOIR PLUS SUR...

Depuis le 5 mars 2009, le service formation s'est installé dans les locaux de la Direction des Ressources Humaines situés dans le château de St Rémy. Ce rapprochement physique permet de faciliter la cohérence et la communication entre les professionnels de la DRH puisque, depuis août 2008, la formation y est rattachée et placée sous la responsabilité de Mlle Florence Pegeot, adjointe de direction auprès de Madame Françoise Witschi. Par ailleurs Mlle Mathilde Marteaux assure, depuis le 23 février, l'intérim de Florence Pegeot, indisponible actuellement.

Vous souhaitez consulter les catalogues de formation, ou vous avez besoin d'un conseil, n'hésitez pas à vous rendre sur place, l'équipe se tient à votre disposition pour vous renseigner.



Marie-Claire, Amélie,
Mathilde, Adeline, Doriane.

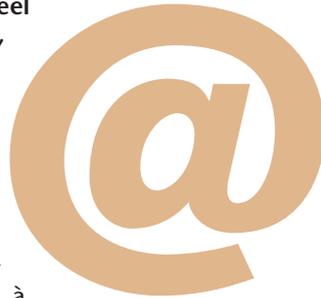


Internet : surfez en sécurité

FENÊTRE SUR...

Internet est une belle invention, nous pouvons en temps réel nous former, nous informer, échanger, acheter... Après y avoir goûté, que ferions nous sans ?

Comme pour toute réalisation humaine, une "économie parallèle" s'est développée simultanément. Ce que d'aucuns réalisent sur Internet, d'autres s'évertuent à le détruire pour le plaisir, à le pirater, à l'exploiter financièrement...



Et à l'AHFC ? Nous disposons d'un ensemble de systèmes informatiques où nous stockons énormément d'informations que vous vous évertuez à saisir depuis de nombreuses années. Disposant d'un accès permanent à Internet, ces données sont physiquement reliées au monde entier !

Et c'est là qu'intervient le service informatique, une de ses missions est de protéger l'Association contre toute attaque aussi insidieuse soit-elle. Nous avons mis en place un certain nombre d'outils dont le paramétrage est à modifier sans cesse pour réagir aux évolutions des menaces. L'analogie de l'une d'entre elle, le virus, est flagrante avec son équivalent médical !

Voilà pourquoi, il arrive que vous rencontriez quelques désagréments, un site inaccessible, un téléchargement bloqué. Il suffit alors d'envoyer un mail au service informatique qui se charge dans les plus brefs délais d'autoriser l'accès après vérification.

Départs à la retraite

FENÊTRE SUR...

Ils ont cessé leur activité
au cours du 1er trimestre 2009 :

- Caland Noël - Conducteur - DSLT
- Coeurdassier Josette - AHS - Cafétéria "Le relais des Amis"
- Garret Christiane - Infirmière - MAS d'Amboise
- Grillot Nicole - Infirmière - Rodin
- Lallemand Jean-Claude - AMP - Ergothérapie 70G04
- Laurent Michel - AHS - Pinel
- Perrin Jean-Noël - Surveillant Chef - EHPAD "Chantefontaine"

L'hôpital de jour de Belfort au sommet

FENÊTRE SUR...

Mardi 24 février 2009, une sortie raquettes au Ballon d'Alsace a été organisée pour les patients de l'hôpital de jour de Belfort par Nathalie (infirmière) avec l'aide du service des sports de Saint Rémy.

Tous ont atteint le sommet. Moment partagé de plaisir, de découverte au grand air dans la bonne humeur.

Après l'effort, le réconfort d'une bonne tarte aux myrtilles!...

Expérience à renouveler!



CLUDS

FENÊTRE SUR...

Les CLUDS de l'AHFC et du CHI de la Haute-Saône organisent, le jeudi 18 juin 2009, une journée sur le thème de :

"Douleur Psychique - Douleur Physique
Une histoire de liens".

Date limite de
l'inscription : lundi 1er juin
2009 auprès du service
formation.





A la croisée...

Le journal de l'Association Hospitalière de Franche-Comté

Adoptez l'éco-attitude !

FENÊTRE SUR...

Le conseil de l'atelier thérapeutique :

"Au lieu de jeter vos documents non confidentiels, imprimés simplement au recto, envoyez-les à l'atelier thérapeutique de Lure. Ainsi, ils seront réutilisés pour réaliser des blocs de brouillons prédécoupés (format A4 ou A5 à préciser)".

Demande à effectuer auprès de : AT Lure/Ahfc

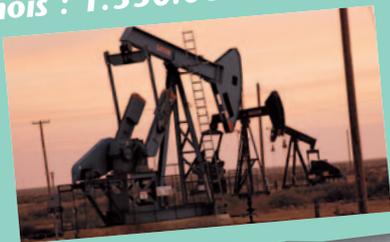
Au-delà de conseil, pensons à éviter l'impression de documents pour lesquels une simple lecture est suffisante ; s'il faut imprimer, utilisons la fonction recto-verso de notre imprimante.



Lucile et Laurence

Le nombre du mois : 1.330.062 !

C'est le nombre de litres de fuel consommés à l'AHFC pour l'année 2008.



Les établissements privés à but non lucratifs face à la réforme

FENÊTRE SUR...

Tel était le thème du congrès national annuel de la FEHAP qui s'est tenu du 8 au 10 avril dernier à Lille.

Pour représenter l'AHFC, Messieurs Michel et Faye, le Docteur Richelet et Madame Witschi, avaient effectué le déplacement.

Ce congrès fut l'occasion d'évoquer la place reconnue et essentielle du secteur privé à but non lucratif, face aux exigences des réformes à venir, au cours de débats porteurs et fructueux.



Annie Podeur et Jean-Pierre Michel

Un congrès durant lequel le Président de l'AHFC a pu échanger avec des personnalités nationales présentes, notamment la Directrice de l'hospitalisation au ministère de la santé : Madame Annie Podeur.

Les beaux contes font les beaux spectacles

FENÊTRE SUR...

Jeudi 16 avril, l'hôpital de jour de psychiatrie générale de Bavilliers a présenté son nouveau spectacle "Alexandre et les 1001 contes".



Danse, improvisations, expressions scéniques, ce florilège mettait en scène divers personnages de contes d'Aladin à Blanche Neige, de Cendrillon au Petit Chaperon Rouge...mais aussi une sorcière, un loup, des lapins et des cochons et même Johnny, le tout dans un salon de coiffure pas comme les autres ! Une façon originale de fêter Pâques, dans la bonne humeur.